



# **APPEL A PROJETS ETAT CIVIL AU CAMEROUN**

**Date limite de candidature : 4 septembre 2025**

## I- CONTEXTE

Selon un rapport de l'UNICEF<sup>1</sup> de 2019, environ 166 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde ne disposent pas d'acte de naissance. Or, le droit à l'identité, en particulier l'enregistrement des naissances, est le point de départ pour l'exercice et la jouissance de tous les autres droits fondamentaux.

L'Organisation internationale de la Francophonie a placé ce sujet au rang de ses priorités et intervient sur demande de ses États et gouvernements membres. Ses actions de terrain sont définies et mises en œuvre en complémentarité de celles déployées par les acteurs nationaux et internationaux déjà présents sur le sujet. Au regard des besoins identifiés, l'OIF rassemble autour d'elle les expertises aussi diverses que variées d'autres acteurs de la Francophonie pour « *une approche francophone plus stratégique, plus intégrée et plus inclusive en matière d'état civil* »<sup>2</sup>.

À travers le projet phare Etat civil, l'OIF veille à travailler de concert avec les autorités de ses États et gouvernements membres pour les accompagner dans la modernisation de leurs processus d'enregistrements. Les cibles principales sont prioritairement les enfants dépourvus d'état civil, en accordant une attention particulière aux jeunes filles. L'objectif est de soutenir les efforts engagés par les autorités nationales pour un enregistrement systématique des naissances dans l'espace francophone.

Au Cameroun, malgré les efforts du gouvernement et du Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC), près de 31 % des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil<sup>3</sup>. Les obstacles identifiés incluent la méconnaissance des procédures, les coûts indirects et l'éloignement des centres d'enregistrement.

Dans ce contexte, l'OIF, à travers sa Représentation extérieure pour l'Afrique centrale (REPAC-OIF), lance un appel à projets visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile pour soutenir les efforts de l'État dans la modernisation et la consolidation du système d'état civil. Une attention particulière sera portée aux enfants non enregistrés, notamment les jeunes filles, afin de garantir leur accès équitable aux droits et services essentiels.

## II- PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions menées dans le cadre du projet Etat civil au Cameroun, à travers l'attribution de subventions de la Représentation pour l'Afrique centrale de l'OIF.

---

<sup>1</sup> UNICEF, L'enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici à 2030 : Où en sommes-nous ?, 2019, p.1.

<sup>2</sup> 1. Discours de la Secrétaire générale de la Francophonie, Monaco, le 29/10/2019 (Conseil permanent de la Francophonie).

<sup>3</sup> Rapport sur les statistiques de l'état civil au Cameroun (2018 - 2022).

## **1- Objectifs**

Cet appel à projets a pour objectif de renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) opérant au Cameroun, afin qu'elles deviennent des partenaires stratégiques dans la consolidation et la modernisation du système d'état civil.

Il vise à soutenir des initiatives locales innovantes, inclusives et durables qui contribuent à :

- améliorer l'enregistrement systématique des naissances, en particulier pour les enfants non déclarés et les jeunes filles ;
- sensibiliser les populations et les autorités locales à l'importance de l'état civil ;
- accompagner les réformes institutionnelles, juridiques et stratégiques en cours ;
- renforcer les compétences des agents et structures en charge de l'état civil ;
- proposer des stratégies innovantes et pouvant être mises en œuvre à coût raisonnable pour l'enregistrement systématique des naissances au Cameroun, particulièrement dans les zones où le besoin est le plus crucial.

L'appel encourage la mise en place de partenariats structurés, notamment sous forme de consortiums, afin de favoriser la mutualisation des expertises et d'amplifier l'impact des actions sur le terrain.

## **2- Critères d'éligibilité**

Être une organisation de la société civile légalement constituée (exemple : organisations non gouvernementales (ONG) ; associations à but non lucratif ; fondations œuvrant dans les domaines du développement ; collectifs ou réseaux d'acteurs communautaires ; organisations communautaires de base (OCB) ; plateformes, fédérations ou consortiums d'OSC).

## **3- Profil de la structure bénéficiaire**

- L'OSC ou le chef de file du consortium doit être une entité légalement enregistrée et ayant un compte bancaire fonctionnel dans l'un des pays d'intervention.
- L'OSC ou le consortium est directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action, et non agir en tant qu'intermédiaire.
- L'OSC ou le chef de file du consortium doit avoir une expérience avérée de la mise en œuvre de projets en lien avec l'état civil.
- L'OSC ou le chef de file du consortium doit avoir au minimum deux années d'expérience dans la mise en œuvre des projets de terrain.

### **NB : ne peuvent participer au présent appel à projets :**

- Les entités n'ayant pas respecté leurs engagements envers l'OIF au titre d'un protocole d'accord de subvention précédent.
- L'entité se trouvant dans une situation de conflit d'intérêt avec l'OIF, son personnel, ses partenaires techniques et financiers et les membres des commissions de sélection.

La REPAC-OIF en charge de la mise en œuvre du présent appel à projets, se réserve le droit de procéder aux vérifications de la conformité des documents nécessaires lors de l'instruction du dossier.

#### **4- Projets éligibles**

Les projets s'articuleront en priorité sur les axes majeurs d'intervention de l'OIF :

- Sensibilisation des populations et des acteurs clés dans l'enregistrement des naissances ;
- Etablissement des actes de naissance à travers des audiences foraines ;
- Renforcement des capacités des professionnels de l'état civil ;
- Accompagnement des Etats dans la réforme du cadre législatif, institutionnel et stratégique de l'état civil.

Toute autre proposition pertinente permettant le renforcement du système d'état civil au Cameroun sera éligible.

#### **5- Durée de mise en œuvre**

Le projet devra être mis en œuvre sur une période maximum de 12 mois, à compter de la date de signature du protocole d'accord de subvention, soit entre le 15 octobre 2025 et le 15 septembre 2026.

#### **6- Montant de la subvention**

Le montant maximum de la subvention par projet s'élève à 50 000 (cinquante mille) euros pour les consortiums, et 30 000 (trente mille) euros pour les projets portés par une seule OSC.

La subvention demandée à l'OIF ne devra pas dépasser 80 % du coût total du projet. Le solde (c'est-à-dire la différence entre le coût total et la subvention de l'OIF) devra être financé par des sources complémentaires prouvées (fonds propres, autres partenaires financiers).

La REPAC-OIF se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles au titre du présent appel à projets.

#### **7- Coûts éligibles**

- Frais de fonctionnement n'excédant pas 20 % du budget total
- Prestations (consultants, techniciens...)
- Droits artistiques et autorisations administratives
- Prise en charge (déplacement)
- Coûts logistiques (matériels, salle...)
- Communication (goodies, réseaux sociaux, vidéo, podcasts).

**Les coûts suivants ne sont pas éligibles et seront automatiquement rejetés :**

- Achats d'équipements ou de matériel technique de plus 5000 euros
- Billets d'avion et frais de visa
- Constructions et réhabilitation d'infrastructures
- Pertes de change
- Crédit aux tiers, remboursement de dettes.

### **III- MODALITÉS DE CANDIDATURES**

#### **1- Soumission des demandes**

Les demandes doivent être soumises conformément aux instructions figurant dans les présentes lignes directrices et doivent respecter le [formulaire à télécharger ici](#).

L'entité candidate devra ainsi soumettre :

- Le formulaire de candidature dûment rempli ;
- Le budget du projet au format Excel ;
- La preuve de l'enregistrement de l'entité ;
- Le rapport d'activités et le bilan financier du dernier exercice ;
- Le dernier rapport d'évaluation et/ou d'audit, le cas échéant ;
- Un document de présentation de l'entité ;
- Les lettres d'engagement des co-porteurs du projet pour les consortiums.

Le dossier de candidature sera adressé à la Représentation pour l'Afrique centrale de l'Organisation internationale de la Francophonie (REPAC-OIF) à l'adresse suivante : [repac@francophonie.org](mailto:repac@francophonie.org) au plus tard le jeudi 4 septembre 2025 à minuit (heure de Libreville).

Le courrier électronique devra préciser en objet : « Appel à projets état civil Cameroun », suivi du titre du projet.

**NB :** Veuillez noter que pour des raisons techniques, notre système de messagerie n'accepte pas les messages électroniques dont la taille totale des pièces jointes dépasse 10 Mo.

#### **2- Séance d'information**

Afin de répondre aux questions sur l'appel à projets état civil, une séance d'information en ligne sera organisée le mardi 19 août à 11h (heure de Libreville). Pour vous inscrire à cette séance, veuillez envoyer un courriel de candidature à l'adresse [repac@francophonie.org](mailto:repac@francophonie.org) au plus tard le 15 août 2025.

## **IV- ÉVALUATION ET SÉLECTION**

### **1- Instruction des dossiers**

À la clôture du présent appel à projets, la REPAC-OIF procédera à la vérification administrative des dossiers. Cette phase ne porte que sur la recevabilité des candidatures. Tout dossier incomplet sera automatiquement éliminé.

Les dossiers éligibles seront ensuite soumis à une commission d'évaluation qui va donner un avis motivé sur la qualité et les conditions de réalisation du projet, et proposer le montant du financement à accorder par l'OIF.

Après l'évaluation des demandes, la commission transmet la liste finale des bénéficiaires à la REPAC-OIF selon les notes obtenues et en fonction de l'enveloppe allouée au présent. Une fois la liste des projets bénéficiaires validée, il n'y aura aucune possibilité d'appel, la décision est finale.

### **3- Calendrier indicatif**

Date de lancement de l'appel à projets : lundi 4 août 2025

Réunion d'information : mardi 19 août 2025 à 11h (heure de Libreville), en ligne

Date limite de soumission : jeudi 4 septembre 2025 à minuit (heure de Libreville)

Publication des résultats : septembre 2025

### **4- Formalisation de l'engagement**

Une lettre de notification sera transmise aux bénéficiaires précisant le titre du projet et le montant accordé, ainsi que les conditions administratives nécessaires à l'établissement d'un protocole d'accord de subvention (PAS).

La REPAC-OIF se réserve le droit d'annuler la subvention si le bénéficiaire ne répond pas aux critères de solvabilité ou ne fournit pas les documents demandés nécessaires pour l'établissement du protocole.

Une fois les documents validés, le bénéficiaire recevra une proposition de protocole d'accord de subvention indiquant l'ensemble des conditions encadrant la subvention ainsi que les modalités financières qui y sont liées.

### **6- Modalités de paiement :**

50 % de la subvention sera versée à la signature du PAS ;

25 % après approbation du rapport d'étape (technique et financier) par l'OIF ;

25 % à la validation du rapport financier et technique final.

Le rapport final (technique et financier) devra être soumis dans un délai d'un mois après la fin de la mise en œuvre du projet, accompagné des pièces justificatives du projet. Dans le cas contraire, la REPAC-OIF sera en droit de demander le remboursement de l'avance perçue.

## V- OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

### 1- Visibilité et communication

Le bénéficiaire devra assurer la visibilité du projet conformément au guide de communication fourni par l'OIF, en utilisant les logos de l'OIF avec la mention suivante « *Cette activité est soutenue par la REPAC-OIF dans le cadre du projet Etat civil* ».

Le bénéficiaire devra tenir informée la Représentation pour l'Afrique centrale de l'OIF de toutes les activités majeures organisées dans le cadre du projet soutenu par le présent appel et faisant l'objet d'une campagne médiatique.

Le bénéficiaire s'engage à fournir au moins 20 photos et vidéos de qualité (d'acteurs, d'activités, de résultats, de témoignages des bénéficiaires...) libre de droit pouvant être utilisées dans le cadre des actions de communication de l'OIF.

### 2- Gestion administrative et financière

Les bénéficiaires de la présente subvention devront s'assurer d'une gestion saine selon les dispositions du protocole d'accord de subvention de l'OIF et en particulier celles régissant la gestion financière et administrative.

Les bénéficiaires devront ainsi s'assurer de la conformité des pièces justificatives selon les coûts éligibles décrits ci-dessous :

Coûts éligibles	Pièces justificatives
Rémunération du personnel permanent	Contrat de travail + preuve de paiement (fiche de paie ou facture honoraires) + pièce d'identité
Charges récurrentes	Facture + preuve de paiement Toutes les factures doivent clairement indiquer le nom du bénéficiaire, la date, l'objet de la demande et le coût
Prestation de service technique ou intellectuelle	Contrat de prestation + pièce d'identité + preuve de paiement + livrable (le cas échéant)
Autorisations administratives, municipales, etc.)	Reçu de paiement + document délivré
Frais de déplacement	Facture + ticket + preuve de paiement
Frais de séjour	Espèces : Reçu/état d'émargement dûment signé par le bénéficiaire Virement bancaire : Preuve du transfert
Prestataires de services logistiques	Facture et/ou contrat en vigueur + reçu ou preuve de paiement Toutes les factures relatives doivent clairement indiquer le nom du bénéficiaire, la date, le type de prestation et le coût
Prestation de service de communication	Facture et/ou contrat en vigueur + reçu ou preuve de paiement + bon de livraison + livrables Vidéo et podcast : lien YouTube ou WeTransfer objets promotionnels, photos

Les pièces justificatives devront être soumises par voie électronique avec le rapport final. Le bénéficiaire s'engage à garder les pièces originales pour une durée de 5 ans et à les tenir à la disposition de l'OIF qui se réserve le droit de demander leur envoi ou un audit des comptes.

Toute manquement aux obligations contractuelles entraînera l'obligation pour le bénéficiaire de restituer les montants non justifiés et son exclusion comme organisme éligible aux financements de l'OIF.

## **L'OIF**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 93 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVIIe Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIIIe Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).

## **LA REPAC-OIF**

La Représentation pour l'Afrique centrale de l'OIF (REPAC-OIF), basée à Libreville, a pour rôle de mettre en œuvre les orientations et les programmes de l'OIF dans cette région. Elle assure notamment la coordination des actions de l'OIF auprès des États membres de la zone, appuie la mise en œuvre des projets de développement durable, et promeut la langue française et la diversité culturelle.

Sa zone d'intervention : Angola – Burundi – Cameroun - République du Congo – Gabon - Guinée équatoriale - République centrafricaine - République démocratique du Congo – Rwanda - Sao Tomé-et-Principe - Tchad.

## **REPAC-OIF**

87, Avenue Paul Moukambi – Haut de Gué-Gué

BP 8075 Libreville – Gabon

Téléphone : +241 11 44 22 76 ou 11 73 95 61

Mail : [repac@francophonie.org](mailto:repac@francophonie.org)

Suivez la REPAC sur les réseaux sociaux !

